



### **1. À SIGNER.**

Après avoir pris connaissance des règles et exigences énoncées dans la présente brochure, j'ai signé et daté l'accord de participation. Je retournerai par courriel à [info@zaleoutdoors.com](mailto:info@zaleoutdoors.com) l'accord de participation complété et remplirai ce formulaire d'inscription avant les dates limites fournies par la COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURES. Mon inscription n'est pas complète tant que la COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURES n'a pas accusé réception et accepté tous les documents requis. Le directeur du tournoi se réserve le droit de rejeter ma candidature pour quelque raison que ce soit et, en cas de rejet, de rembourser l'acompte ou les frais d'inscription.

### **2. CONFORMITÉ AUX RÈGLES.**

En signant cet accord, je (également appelé "pêcheur") accepte par la présente d'être lié et de respecter toutes les règles du tournoi, le code de conduite, les calendriers de paiement et toutes les autres directives et règlements de la COSTA ZALE 2024 PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURES ou autrement communiquée par écrit par la COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURES. Je suis physiquement apte et qu'il n'y a pas de raisons ou de problèmes de santé qui empêchent ma participation au tournoi.

### **3. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ.**

J'assume expressément tous les risques associés à ma participation au tournoi et, pour moi-même, mes exécuteurs, administrateurs, héritiers, proches parents, successeurs et ayants droit, je renonce, libère et décharge la Costa Zale Cup PRÉSENTÉE par Livingston Lures, ses affiliés et filiales, les hôtes, les commanditaires et les officiels de la série de tournois ("Parties déchargées") de toutes les pertes, responsabilités, réclamations, dommages et dépenses (y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires d'avocat et les frais connexes), de quelque nature que ce soit (ci-après "réclamations"), découlant de ma participation au tournoi ou en rapport avec celle-ci, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations impliquant le décès, l'invalidité, les blessures corporelles et/ou les dommages matériels. Par la présente, J'INDEMNISE, JE GARDE ET JE PROMETS DE NE PAS POURSUIVRE les parties déchargées pour toute réclamation résultant de ma participation à ce tournoi. Je reconnais que ce tournoi peut comporter des risques de décès, de blessures graves et de pertes personnelles. Les risques peuvent inclure, sans s'y limiter, ceux causés par l'état de l'eau, la température, les conditions météorologiques, l'équipement, les actions d'autres personnes, y compris, mais sans s'y limiter, les participants, les bénévoles et les spectateurs. La présente décharge de responsabilité doit être interprétée de manière large afin de fournir une décharge et une renonciation dans toute la mesure permise par la loi applicable.

#### **4. INDEMNISATION.**

J'indemniserai, défendrai et dégagerai de toute responsabilité les parties déchargées de toute réclamation, qu'un procès ou une autre procédure soit intenté ou non, dans la mesure où elle résulte : (1) d'un manquement de ma part aux conditions du présent accord ; (2) d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de ma part, de la part de mes agents ou de ceux agissant en mon nom ; (3) d'une violation de ma part de toute loi, ordonnance, règle ou réglementation applicable, y compris, mais sans s'y limiter, de toutes les règles et directives applicables aux tournois ; (4) d'un manquement à toute garantie que j'ai fournie aux parties déchargées en vertu du présent accord. Je dois fournir à COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURES une notification rapide de toute réclamation et lui donner le contrôle total de sa défense et de son règlement. Je dois également coopérer à tous égards raisonnables avec COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURES, sa compagnie d'assurance, les parties déchargées (le cas échéant) et leurs conseillers juridiques dans la défense d'une telle réclamation. Si je ne parviens pas à indemniser et à défendre rapidement une réclamation couverte, les parties déchargées auront le droit de se défendre elles-mêmes et, dans ce cas, je rembourserai rapidement les parties déchargées pour tous leurs coûts et dépenses associés.

#### **5. OCTROI DE DROITS.**

Par la présente, j'autorise irrévocablement COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURES, et ses sociétés affiliées et filiales, les successeurs de chacune des personnes susmentionnées, et chacun de leurs agents, licenciés et ayants droit respectifs et ceux qui agissent avec leur permission ou sous leur autorité (collectivement, les "licenciés"), à perpétuité, une licence mondiale, non exclusive, libre de redevances et entièrement payée pour reproduire, afficher, exposer, publier, diffuser, distribuer et utiliser de toute autre manière, et permettre à d'autres personnes d'utiliser, mon nom, mon image, mon surnom, mes initiales, mes symboles, ma ressemblance, ma signature, ma photographie, ma voix, mes déclarations, mon matériel biographique et tous les attributs de ma personnalité et de mon apparence (collectivement, mon "Identité") dans les documents créés dans le cadre de ma participation à la COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURES, je m'engage à participer aux médias associés aux tournois ou autres événements organisés par COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURES, de toutes les manières et dans tous les médias connus ou à venir, y compris, mais sans s'y limiter, dans la presse écrite, les programmes télévisés, les sites Web appartenant ou affiliés aux détenteurs de licence, les sites Web de tiers, les canaux de médias sociaux, les documents de relations publiques et à toute fin légale, à sa seule discrétion. Pendant les tournois, j'accepte de me conformer rapidement et entièrement à toutes les règles, directives et instructions de COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURES concernant le tournage, l'emplacement des caméras et autres.

#### **6. DROITS DE PUBLICATION.**

Je garantis par la présente que j'ai le droit de faire cette déclaration et que l'octroi de cette déclaration et des droits qui en découlent n'enfreindra pas les droits d'une tierce partie. Je déclare et garantis que j'ai obtenu ou que j'obtiendrai tous les droits et autorisations de tous les tiers me parrainant ou m'étant affiliés dont la COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURES a besoin (les "droits des tiers") pour mettre en œuvre l'octroi des droits énoncés au paragraphe plus haut. Ces droits de tiers provenant de commanditaires et d'affiliés accorderont à COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURES le droit d'utiliser les logos, insignes, habillages commerciaux ou autres propriétés intellectuelles de ces tiers (collectivement dénommés "PI de tiers") figurant dans tout matériel me représentant, ou autrement en rapport avec l'utilisation de mon identité par COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURES, comme indiqué au paragraphe plus haut. À condition que la PI de tiers ne soit PRÉSENTÉE qu'en relation avec mon Identité (par exemple, sur des vêtements que je porte ou sur des objets que j'utilise), COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURES n'est pas tenu de demander l'approbation de ces tiers.

## **7. EXPOSITION, PUBLICATION OU DIFFUSION DES MATÉRIELS OU DE MON IDENTITÉ.**

Je reconnais que les Détenteurs de licence n'ont aucune obligation d'utiliser le Matériel ou mon Identité. Je renonce par la présente à tout droit que je pourrais avoir d'inspecter ou d'approuver tout produit fini ou l'utilisation qui en est faite et je conviens qu'aucune autre approbation n'est requise pour que les Détenteurs de licence puissent utiliser tout Matériel ou mon Identité et que les Détenteurs de licence ne seront pas responsables envers moi de toute distorsion ou effet d'illusion résultant de l'exposition, de la publication ou de la diffusion des Matériels ou de mon Identité. Je reconnais et accepte qu'aucun autres paiement ou contrepartie ne me sera dû pour l'utilisation par COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURES des Matériels ou de mon Identité telle qu'autorisée par les présentes.

## **8. ASSURANCE.**

Je déclare et garantis que je possède avant le tournoi une assurance responsabilité civile pour les propriétaires de bateaux (y compris une couverture pour les dommages matériels et corporels causés à des tiers) sans "exclusion de tournoi", avec une limite minimale de 300 000 \$ par évènement. La police doit inclure les eaux du tournoi. Je fournirai à la COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURES une preuve satisfaisante de cette assurance avant ma participation à un tournoi ou à tout moment à la demande de la COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURES

## **9. EN COURS D'ÉVÉNEMENT.**

Toute communication concernant les règles, leur interprétation/application et les protêts pendant les heures du tournoi (jusqu'à la fin de la pesée) DOIT être adressés au directeur du tournoi (D.T, Conrad Bissonnette) et au D.T SEULEMENT. La communication DOIT se faire par une conversation vocale (en personne ou par téléphone au 450-821-7824).

## **10. EN DEHORS DE L'ÉVÉNEMENT.**

Toute communication concernant les règlements, l'interprétation/application, etc. après la fin de la pesée, DOIT être adressée à l'administrateur de la Coupe Costa Zale PRÉSENTÉE par Livingston Lures SEULEMENT (Conrad Bissonnette et/ou Maxime Gilbert et/ou David Gagnon-Larivière) par courriel [conrad@zaleoutdoors.com](mailto:conrad@zaleoutdoors.com) et [maxime@zaleoutdoors.com](mailto:maxime@zaleoutdoors.com) et [larry@zaleoutdoors.com](mailto:larry@zaleoutdoors.com). L'un d'eux fera le suivi le plus rapidement possible.

## **11. PROTÊT.**

Pour émettre une objection (protêt) envers une autre équipe concernant un règlement non respecté ou une possibilité de tricherie, un montant de 150\$ doit être émis en argent comptant durant l'évènement ou par virement interac à [info@zaleoutdoors.com](mailto:info@zaleoutdoors.com) lors du paiement de 150\$ le directeur de tournois et l'organisateur du tournoi analyseront la situation pour émettre une décision finale. Cette objection ne peut être contre une décision prise par le directeur de tournois. Le Protêt doit être fait durant les heures du tournoi ou une heure après la levée de la pesée annoncé formellement par l'animateur.

## **12. DIRECTEUR DE TOURNOIS.**

Le rôle du directeur de tournoi (D.T, Conrad Bissonnette) est de superviser l'organisation de tournois professionnels qui garantissent la sécurité des pêcheurs, une bonne gestion des poissons et des relations positives avec la communauté. Le D.T est chargé d'interpréter et d'appliquer les règles du présent document de manière équitable et cohérente tout au long du tournoi.

Toute question concernant l'interprétation des règles, les procédures ou l'action appropriée doit être adressée exclusivement au D.T (pendant les heures d'ouverture de l'évènement) ou à l'administrateur du Costa Zale Cup Presented by Livingston Lures (en dehors des heures d'ouverture de l'évènement), conformément aux voies de communication indiquées ci-dessus. Toutes les décisions du D.T (pendant l'évènement) sont définitives.

Le D.T peut à tout moment imposer une pénalité qu'il juge appropriée pour toute violation des règles, des procédures ou du code de sportivité. Les pénalités, les disqualifications ou les expulsions seront prononcées sans remboursement des frais ou des cotisations.

Les pénalités pour violation des règles peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à, ce qui suit :

- Perte du poids total de la journée ou d'une partie de celui-ci ;
- La disqualification du tournoi en question ;
- Disqualification pour une période spécifique ou un certain nombre d'évènements futurs du COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURE ;
- Exclusion à vie du COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURE.

## **13. ÉLIGIBILITÉ.**

Tous les pêcheurs doivent être âgés d'au moins 12 ans le jour de l'évènement avant de pouvoir participer à un évènement du Costa Zale Cup Presented by Livingston Lures. Les pêcheurs âgés de moins de 18 ans doivent avoir une attestation parentale. Tout pêcheur âgé de moins de 18 ans ne peut participer qu'avec une personne âgée de plus de 18 ans le jour de l'évènement. Le conducteur de l'embarcation doit être la personne de plus de 18 ans.

## **14. APPAREILS D'ENREGISTREMENT.**

Comme indiqué plus haut, un concurrent peut se voir attribuer une Caméra de petit format style GoPro pour 1 ou 2 journées du tournoi. Pour le jour 2, les meilleures équipes se verront attribuer une caméra ou un observateur. Cette caméra fera office d'observateur humain. S'il est désigné, les concurrents sont tenus de s'assurer que la caméra enregistre et n'est pas obstruée pendant toute la durée du tournoi. Un concurrent DOIT commencer l'enregistrement avant le coup d'envoi et le terminer au moment de la pesée. Toute interruption de l'enregistrement ou tout problème avec la caméra doit être immédiatement communiqué au D.T.

En cas de non retour, l'équipe est responsable de remplacer la caméra ainsi que le poteau de type YOLOTEK.

Tout manquement à cette règle peut entraîner une pénalité ou une disqualification.

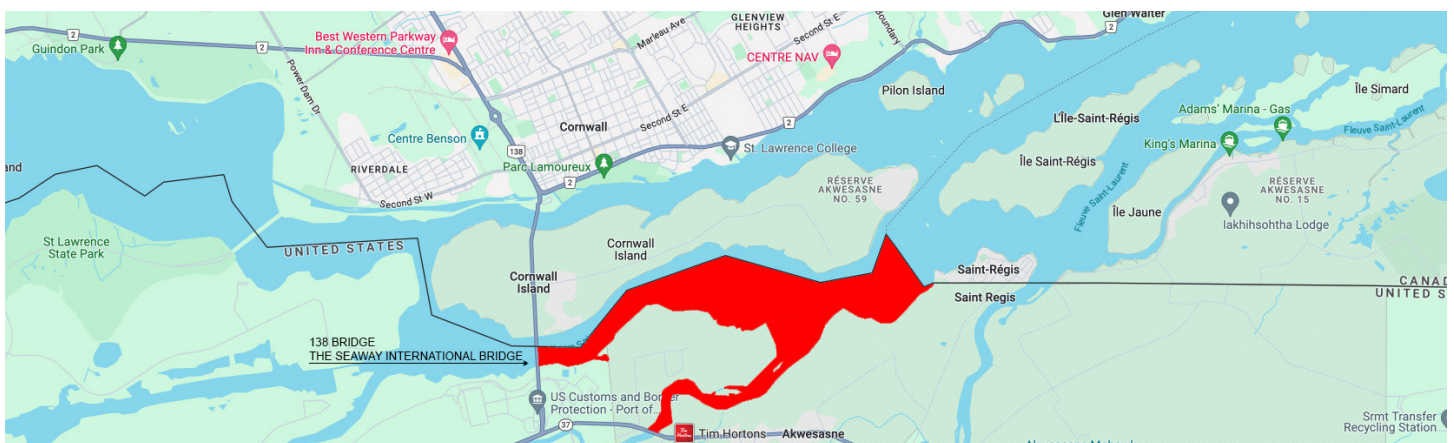
## **15. POISSON EN POSSESSION ET POISSON MORT.**

Il est illégal d'avoir en sa possession plus de 5 achigans vivants quand le moteur à propulsion à gaz est en marche. Un maximum de 6 poissons vivants est permis dans le vivier lors que le moteur à propulsion à gaz n'est pas en marche. Si un des poissons meurent durant la journée et vous décidez de ne pas utiliser celui-ci pour votre pesée officielle, vous ne serez pas pénalisé pour ce poisson, mais vous devez le conserver dans votre bateau (il ne doit pas être dans le vivier, maximum de 1 poisson). Les 2 premiers poissons morts dans votre sac officiel de 5 poissons se mériteront une pénalité de 0.5lbs, le troisième et le quatrième, la pénalité sera de 1lbs. Si vous avez 5 poissons mort,

vosre journée est disqualifié. Vous êtes responsable de vos poissons morts, vous devez disposer de ces poissons à la poubelle ou les garder pour la consommation, mais vous n'avez pas le droit de remettre un poisson mort à l'eau. Ne pas disposer des poissons morts sur les lieux de la descente ou de la pesée. Un sac de poubelle vous sera remis dans le cas qu'un poisson décède lors du tournoi. Il est interdit d'avoir un poisson mort en sa possession avant le départ de chaque journée du tournoi.

## 16. TERRITOIRE DE PÊCHE.

Les eaux du territoire U.S seront fermées pour la pêche à l'exception de la partie à l'ouest du pont de la 138, le SEAWAY INTERNATIONAL BRIDGE. Si une équipe pêche dans la zone identifiée sur l'image ci dessous, il sera automatiquement disqualifié. Sur les maps Navionics, Google map ainsi que les sonars/GPS, la délimitation du territoire U.S. est clairement indiquée. Seules les eaux accessibles par bateau depuis le départ du tournoi et conformes aux règlements du Gouvernement peuvent être pêchées au cours de l'évènement. L'éclusage n'est pas autorisé. Les pêcheurs sont tenus d'avoir tous les permis nécessaires pour les eaux qu'ils choisissent de pêcher.



## 17. FIZZING.

Afin de garantir une remise à l'eau réussie et d'apprendre au pêcheur à s'occuper correctement de son poisson, tous les poissons souffrant de barotraumatisme doivent être "Fizzé" par le pêcheur avant d'être pesés.

Dans le cas où le vérificateur de poissons n'est pas en mesure de voir la preuve que le poisson a été "Fizzé" et qu'il souffre clairement d'un barotraumatisme et doit être "Fizzé", le poisson sera pesé puis transféré dans un bac séparé pour être "Fizzé" par le pêcheur.

## 18. CULLING CLIP NON PÉNÉTRANTES.

Aucune partie de la bouche ou des nageoires des poissons ne peut être perforée au cours du processus de culling ou à l'aide d'une balance ou d'un balancier. L'utilisation de culling clips ou poids de nageoires lestées perforants est strictement interdite.

## 19. DEMANDE DE PESER À NOUVEAU SON SAC.

Chaque équipe peut demander une (1) nouvelle pesée du sac et le responsable de la pesée a toute latitude dans ce domaine. Lorsqu'une nouvelle pesée a lieu, le deuxième poids (nouvelle pesée) sera le poids enregistré. Il n'est pas possible de peser à nouveau pour les gros poissons. De même, le maître peseur a toute latitude pour peser à nouveau un sac.

## **20. LUNKER, BIG BASS.**

Les équipes sont autorisées à peser qu'un (1) achigan par jour et celui-ci sera pesé avant leur sac de 5 poissons. Les Big Bass doivent être clairement marqués à l'aide d'une pince de "culling" buccale non perforante afin d'accélérer le processus de pesée. Ne pas utiliser de pinces à nageoires lestées ! Les poissons morts ne peuvent PAS être pesés dans la catégorie des gros achigans. Tout clip de nageoire lesté trouvé sur un poisson par le vérificateur de poisson ou le maître de pesée recevra une pénalité d'une livre par poisson.

## **21. SÉCURITÉ.**

Il est interdit de se promener à l'aide du moteur à gaz principal sans votre veste de sauvetage. Votre veste de sauvetage doit être approuvée par la Garde côtière canadienne. L'utilisation de la "Kill Switch" est obligatoire lors de l'utilisation du moteur à propulsion à essence, elle doit être attaché au conducteur. Aussitôt que le moteur à essence est engagé, les 2 participants doivent porter leurs vestes de sauvetage. Chaque fois que le moteur à combustion fonctionne et qu'une vitesse est enclenchée, un conducteur doit se trouver sur le siège du conducteur et avoir le contrôle total du bateau. Il est interdit de débarquer du bateau, dans le cas d'une urgence, veuillez contacter le directeur de tournoi. Pour toute question ou événement, communiquer avec

**Conrad Bissonnette 450-821-7824**

## **22. ESPRIT SPORTIF.**

Tous les pêcheurs de la COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURE sont tenus de respecter des normes élevées en matière d'esprit sportif, de courtoisie et de conservation. Les pêcheurs doivent se comporter d'une manière qui leur fera honneur, ainsi qu'à l'organisation de la COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURE, aux commanditaires de la COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURE, au sport de la pêche et à la COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURE. Tous les participants sont tenus de respecter les règles et procédures du tournoi ainsi que toute instruction supplémentaire communiquée par le DT. L'interprétation et la manipulation potentielle d'une règle ou de l'esprit d'une règle dans l'intérêt d'un avantage seront considérées comme une violation du code de l'esprit sportif et entraîneront une pénalité de 0,5lb.

Les exemples de conduite non conforme à ces normes comprennent, mais ne sont pas limités à, ce qui suit :

- Tout acte ou déclaration provocatrice de la part d'un compétiteur qui, de l'avis du D.T/ administrateur de la COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURE, nuit au déroulement du tournoi, à la pêche à l'achigan organisée, à la COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURE ou à l'un de ses commanditaires, ou aux organismes de réglementation ou à leurs agents (comme les gardes forestiers, les gardiens, les biologistes des pêches, etc.) pendant la période précédant la pêche ou le tournoi, peut entraîner une suspension temporaire ou une expulsion de tous les événements futurs de la COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURE.

- La violation ou le non-respect des règles, règlements, directives et procédures de la COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURE.

- Tout acte considéré comme une menace à l'égard d'un autre compétiteur, du personnel de la Coupe Costa Zale PRÉSENTÉE par Livingston Lures, de l'administrateur de la COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURE ou d'un DT.

- Ne pas se conformer aux directives ou aux ordres donnés par le DT. (i.e. quand ensacher le poisson, quand un compétiteur peut charger son bateau, etc).

- Le non-respect des lois et règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. (i.e. ceci inclura également le respect de toutes les limites de vitesse maritimes fédérales officielles et de toutes les zones de non-sillage).
- L'utilisation ou la possession de drogues illégales ou la consommation de marijuana et/ou de boissons alcoolisées ne seront pas tolérées lors de la COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURE.

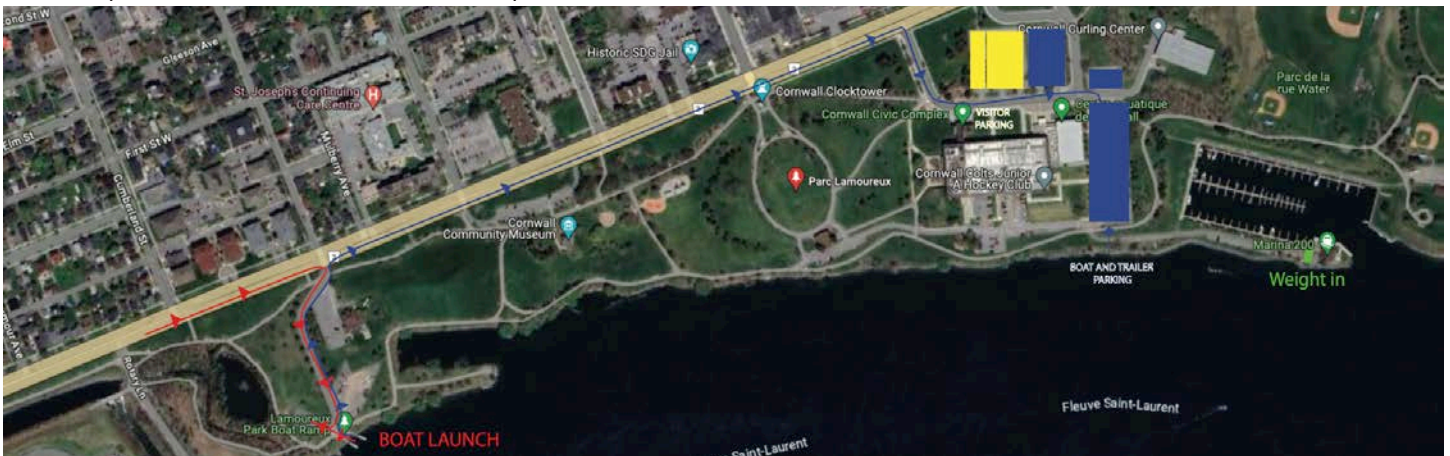
## 23. ÉQUIPEMENT.

Vous devez avoir un vivier fonctionnel pour participer à la COSTA ZALE CUP PRÉSENTÉE PAR LIVINGSTON LURE, une inspection du bateau sera faite chaque matin du tournoi à la descente de bateau du parc Lamoureux.

Dans le cas d'une équipe qui utilise une descente de bateau autre que celle du parc Lamoureux, l'inspection se fera à la marina 200. Lors de votre arrivée, vous devez aller voir le directeur du tournoi muni d'un dossard orange et ouvrir tous les coffres de votre bateau. Vous devez faire fonctionner vos viviers, vous devez montrer votre corde de kill switch et il est possible de vous faire demander une entrevue avec nos cameramen. À l'arrivée de la marina 200 vous serez dirigé dans votre section selon votre flight.

## 24. DESCENTE DE BATEAU.

La descente de bateau officiel utilisé est celle du parc Lamoureux. Si vous utilisez une autre descente de bateau, vous devez aviser notre directeur de tournois munis d'un dossard orange la matin de chaque journée. Vous devez arriver en direction EST (vers montréal) sur la rue Water Street West. Une fois votre embarcation à l'eau, vous devez vous diriger à nouveau en direction Est (vers montréal) pour aller vous stationner à l'Est du centre Aquatique de Corwall dans le stationnement réservé à cette effet. (en bleu sur la map) La conducteur du vehicule se dirige vers la Marina 200 pour embarqué dans le bateau avec son partenaire de la journée.



## 25. DÉPART.

Le départ se fait à un par un en ordre numérique d'équipe. Vous devez être dans les eaux de la marina 200 à 6:40 pour explication, hymne national et vous préparer à vous mettre en ordre numérique. Si vous arrivez après 6:40, vous partirez à la fin de votre groupe "flight"

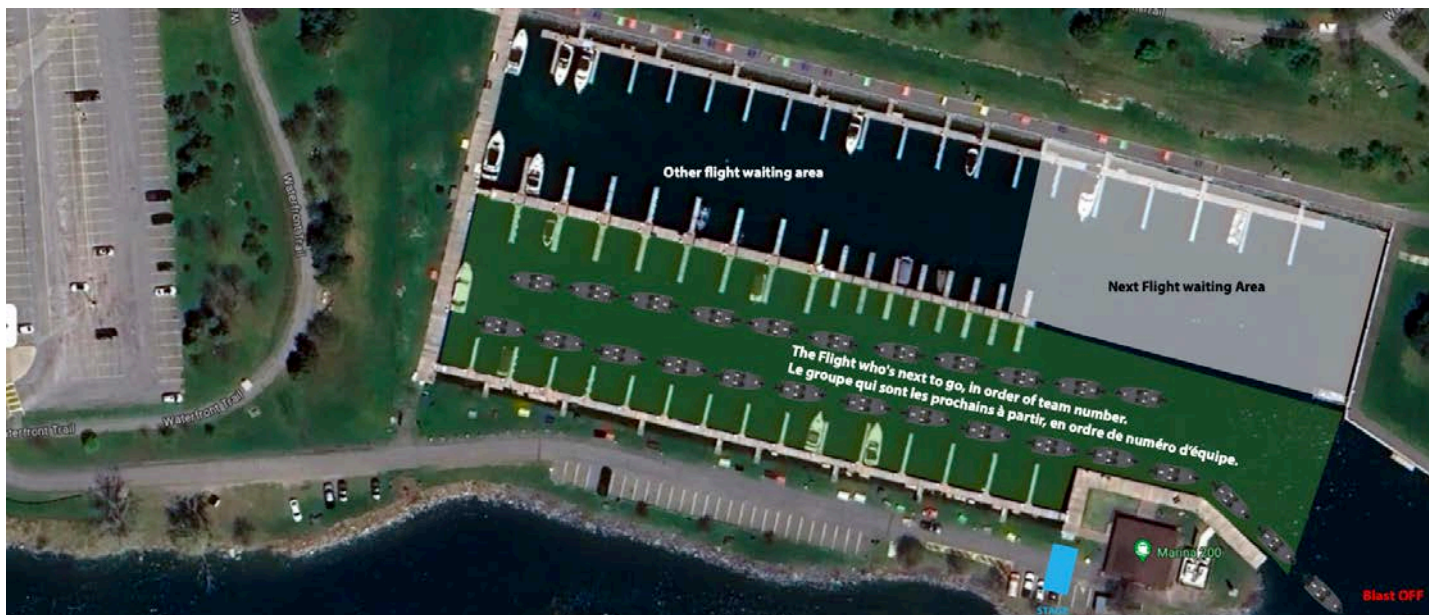
Heure de départ:

Flight 1 / Couleur Bleu / Équipe 1 à 24: 7:00AM retour 3:00PM

Flight 2 / Couleur Noir / / Équipe 25 à 49: 7:10AM retour 3:10PM

Flight 3 / Couleur Blanc / Équipe 50 à 74: 7:20AM retour 3:20PM

Flight 4 / Couleur Gris / Équipe 75 à 100: 7:30AM retour 3:30PM



## 26. TÉLÉPHONES CELLULAIRES, TÉLÉPHONES INTELLIGENTS OU APPAREILS DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE.

Les téléphones cellulaires et les téléphones intelligents ou autres appareils de communication électronique ne peuvent être utilisés que pour les cartes mondiales et la météo, pour communiquer avec le DT pour clarifier les règles ou en cas d'urgence. L'utilisation de tout appareil de communication pour obtenir et utiliser des informations de pêche de quiconque pendant les heures du tournoi est strictement interdite et sera pénalisée par le DT. En cas de doute, appelez le D.T

## 27. MÉTÉO.

Si les conditions météorologiques ne permettent pas de pêcher sécuritairement, la journée de samedi sera réduite en temps ou annulée dans le cas d'une journée annulée, seulement la journée de dimanche sera comptabilisée pour le poids final du tournoi. Si les 2 jours sont annulés dus à la météo, le tournoi sera reporté à l'année suivante.

## 28. RETARD.

Chaque minute de retard compte pour 1 livre jusqu'à un maximum de 10 minutes, les équipes qui arriveront 10 minutes en retard auront leurs poids de la journée à 0.

## 29. PESÉE ANTICIPÉE (13H00 - 14H00) .

La pesée anticipée est proposée dans des circonstances décidées par le D.T.

## 30. FIN DE CHAQUE JOURNÉE.

TOUTES les équipes sont tenues de se présenter à la personne responsable munie d'un dossard orange à la fin de chaque jour du tournoi, et mentionner leurs numéros de départ pour officialiser l'heure d'arrivée. Dans le cas où une équipe doit/choisit de partir plus tôt, l'équipe DOIT se présenter au directeur du tournoi par téléphone ou en personne avant de remorquer son bateau. Si une équipe ne contacte pas le directeur du tournoi (pour les mêmes raisons que celles mentionnées ci-dessus) pendant le tournoi, elle sera disqualifiée et n'aura pas droit au prix.

En cas de doute, appelez le DT.

Pour des raisons de responsabilité et pour le bien-être de nos pêcheurs, l'une ou l'autre de ces raisons entraînera une DISQUALIFICATION pour le reste du tournoi !

### 31. EN CAS D'ÉGALITÉ DE POIDS.

En cas d'égalité de prix pour la première place, l'équipes ayant le plus gros sac des deux jours remporteront la première place. En cas d'égalité ultérieure, les prix seront additionnés et répartis équitablement entre les équipes.

### 32. PRATIQUE.

Il est permis de pratiquer comme vous le désirez jusqu'au vendredi 16 octobre 2026 16:00

### 33. APPÂT VIVANT

Les appâts morts ou vivants sont strictement interdits. Seulement les appâts artificiels sont éligibles. Méné, sangsue, vers de terre et autres appâts vivants ou mort de ce genre sont interdits.

### 34. OBSERVATEUR ET DÉTECTEUR DE MENSONGE

Il y aura des observateurs attirés au hasard le jour 1 dans plusieurs bateaux et il a la possibilité de détecteur de mensonges aléatoirement à l'aide d'un polygraphe d'une firme spécialisé. Le jour 2, les équipes au plus haut classement (selon le nombre d'observateurs) auront obligatoirement un observateur dans leurs bateaux. Les gagnants seront soumis à un polygraphe obligatoire. Les participants dans le top 10 de la deuxième journée peuvent être soumis à un polygraphe obligatoire. Dans le cas d'un échec au polygraphe ou d'un règlement non respecté rapporté par un observateur, le directeur de tournois se réserve le droit de disqualifier le poids de la journée. De plus des observateurs en bateau seront sur place pour s'assurer que les règlements seront respectés.

### 35. JOUR 1.

La pesée doit se faire dans l'ordre de votre position de départ. Des collants seront fournis pour être appliqués sur chacun des bateaux. Si vous n'arrivez pas à vous placer dans la file selon votre ordre de numéros, vous irez à la fin et vous devez aviser la personne attirée à cet effet.

Les départs se feront à la queue selon les ordres de numéros pigés aux hasards. Si vous être en retard pour votre flight officiel, vous devez attendre à la fin de votre "flight"

### 36. JOUR 2.

Vous devez vous classer parmi le top 50 % des équipes afin de pouvoir pêcher lors du jour 2.

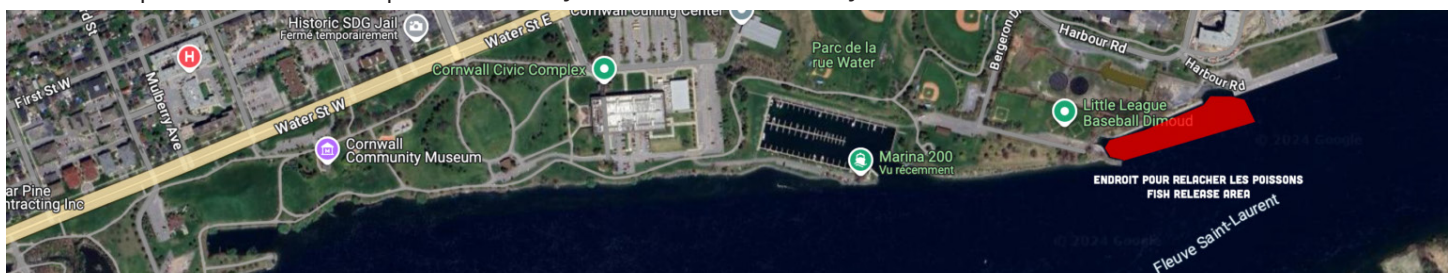
La pesée se fera en ordre décroissant en partant avec l'équipe qui a été la dernière au classement à se classer pour le jour 2. Les départs se feront à la queue selon votre classement du jour 1, un collant vous sera fourni avec votre classement du jour 1. Si vous être en retard pour votre flight officiel, vous devez attendre à la fin de votre "flight" pour partir.

Le top 10 du jour 2 doit être sur l'eau à la marina 200 minimum 45 minutes avant le départ pour les entrevues ainsi que l'installation des caméras ou la distribution des observateurs.

### 37. ENDROIT INTERDIT DE PÊCHER JOUR 2

Vous devez remettre vos poissons dans la zone indiqué sur la mape.

L'endroit pour relâcher les poissons du jour 1 sera fermé le jour 2.



### **37. PAIEMENT DU TOURNOI.**

Le montant de l'inscription est de 650\$. Vous devez envoyer un dépôt minimum de 200\$ lors de votre inscription, le montant restant de 450\$ doit être payé avant le 15 septembre 2026.

Toute inscription après le 15 septembre 2026 aura une pénalité de 100\$ donc un montant total de 750\$

La date limite pour s'inscrire est le 10 octobre 2026. Premier arrivé, premier servi. Maximum de 100 équipes. 50\$ total, 25\$ par jour va pour le prix du "Lunker" Le paiement du tournoi doit se faire par virement interac à l'adresse courriel suivante

Aucune inscription ne sera acceptée après le 10 octobre 2026 à 23h59.

Nous ne rembourserons pas les frais d'inscription. Les frais d'inscription ne sont pas transférables à l'inscription de l'année suivante dans le cas d'une annulation.

info@zaleoutdoors.com

La réponse à la question de sécurité est: zale

Maxime Gilbert: Organisateur et animateur / Host and organizer  
450-675-3305  
maxime@zaleoutdoors.com

Conrad Bissonnette: Organisateur et Directeur de tournoi / Tournament director and organizer  
450-821-7824  
conrad@zaleoutdoors.com

David Gagnon-Larivière: Organisateur, directeur des volontaires et responsables des résultats et organisateur / Volunteer manager, tournament results manager and organizer  
819-279-5291  
larry@zaleoutdoors.com

